

Ce profil fournit des renseignements utiles sur le contexte commercial qui règne actuellement au Royaume-Uni. Il est conçu pour aider les entreprises à faire des affaires et à conclure des ententes bancaires efficaces. Il s'agit d'une série de profils sur des pays du monde entier.



Services bancaires mondiaux

# Profil du Royaume-Uni

## Table des matières

Ce qu'il faut savoir	2
Types de structure d'entreprise	2
Ouverture et exploitation de comptes bancaires	3
Instruments de paiement et de recouvrement	4
Obligations de déclaration de la banque centrale	5
Ententes et contrôle des changes	5
Gestion de trésorerie et des liquidités	6
Fiscalité	7

RBC Banque Royale®



## Ce qu'il faut savoir

### Langues officielles

- › Anglais
- › Gallois

### Devise

- › Livre sterling (GBP)

### Jours fériés

2010	
janvier	1 <sup>er</sup>
avril	2 et 5
mai	3 et 31
août	30
décembre	27 et 28

Source : [www.goodbusinessday.com](http://www.goodbusinessday.com).

## Types de structure d'entreprise

Il existe plusieurs structures d'entreprise en vertu du droit britannique. Certaines structures nécessitent le versement d'un capital-actions pour que l'entreprise puisse être créée. Une institution financière doit détenir le capital-actions versé dans un compte à accès restreint jusqu'à la création juridique de l'entreprise.

### Société ouverte à responsabilité limitée

Plc (*Public limited company*). Les actions de ce type de société ne sont pas enregistrées au nom de leurs détenteurs et elles sont cotées en bourse. Les sociétés ouvertes peuvent également être cotées hors bourse. Le capital-actions doit être d'au moins 50 000 GBP, dont 25 % doit être versé au moment de la création de l'entreprise.

### Société fermée à responsabilité limitée (par actions)

Limitée, ltée. Les actions de ce type de société sont enregistrées au nom de leurs détenteurs et ne sont donc pas cotées en bourse. Il n'y a pas de capital-actions minimal. Il s'agit du type d'entité le plus couramment constitué au Royaume-Uni.

### Société fermée à responsabilité limitée (par garantie)

Limitée ou ltée. Cette société est composée de membres, plutôt que d'actionnaires, qui agissent à titre de garants au cas où la société serait liquidée. Ce type de structure est surtout répandu auprès des organismes sans but lucratif.

### Société en nom collectif

Dans le cas d'une société en nom collectif, tous les associés sont conjointement et solidairement responsables. Il n'y a pas de capital-actions minimal pour ce type de société.

### Société en commandite simple

LP (*Limited partnership*). Dans une société en commandite simple, certains associés, dits passifs, ont une responsabilité limitée et ne peuvent exercer de contrôle sur la gestion. Les autres associés sont appelés les commandités et ont une responsabilité illimitée. Il n'y a pas de capital-actions minimal pour ce type de société.

### Société à responsabilité limitée

LLP (*Limited liability partnership*). Une société à responsabilité limitée permet à tous les associés de limiter leur responsabilité au montant investi dans la société (comme pour l'actionnaire d'une société à responsabilité limitée). En revanche, une société à responsabilité limitée ne paie pas d'impôt, mais ses membres en paient sur le revenu ou les gains réalisés par l'intermédiaire de la société à responsabilité limitée.

### Coopératives

Il existe divers types de coopératives au Royaume-Uni, notamment dans les secteurs de l'habitation, de la construction, de l'emploi, du crédit, de la consommation, du détail et de l'agriculture. Les coopératives se caractérisent par des membres

qui se partagent la propriété et qui prennent des décisions démocratiquement. Elles peuvent prendre la forme de l'un des nombreux types de structure d'entreprise.

### Autres types d'organisations

Une société à responsabilité illimitée est une entreprise constituée en société avec ou sans capital-actions, mais pour laquelle les actionnaires ont une responsabilité illimitée. Une société à responsabilité illimitée n'est pas tenue de soumettre des dossiers concernant ses comptes au registre des sociétés aux fins de divulgation.

Les entreprises britanniques ont le droit de constituer un groupement européen d'intérêt économique (GEIE) avec des sociétés basées dans d'autres pays membres de l'Union européenne (UE)\*. Le GEIE s'acquitte de tâches particulières pour le compte de ses membres propriétaires. Un GEIE a aussi le droit de s'acquitter de ces tâches avec des entités en dehors de l'UE. Un GEIE a une responsabilité illimitée.

\* L'Union européenne est une association économique et politique de 27 pays (y compris tous les membres de son prédécesseur, la Communauté européenne, de même que d'autres pays de l'Europe centrale et orientale). Seize de ses membres ont adopté l'euro à titre de devise commune.

Une *Societas Europaea* (SE) est une société ouverte à responsabilité limitée qui peut être créée dans n'importe quel État membre de l'Espace économique européen (EEE)\*. Son siège social et son siège réel doivent se trouver dans le même pays et elle est assujettie au droit des sociétés de ce pays.

\* Les pays de l'EEE comprennent les pays membres de l'UE ainsi que trois des quatre pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), soit l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

### Succursales et bureaux de représentation

Les entreprises non britanniques ont le droit d'avoir une succursale ou un bureau de représentation au Royaume-Uni. Les activités de la succursale sont régies par le droit des sociétés du Royaume-Uni, même si la succursale est considérée comme faisant partie du siège social de la société et non comme une entité juridique distincte. Il n'y a pas de capital-actions minimal pour les succursales. Pour ouvrir une succursale, la société doit produire différents documents, notamment les comptes du siège social, dans un délai d'un mois suivant l'établissement de la succursale.

## Ouverture et exploitation de comptes bancaires

### Résidence

Pour être considérée comme résidente, la société doit avoir été constituée ou avoir son centre de gestion au Royaume-Uni. Certaines sociétés résidentes peuvent être considérées comme étant résidentes dans un autre pays en vertu d'une convention relative à la double imposition.

### Restrictions sur les comptes en monnaie nationale et en devises

Il est permis aux résidents de détenir des comptes en monnaie locale (GBP) à l'extérieur du Royaume-Uni et des comptes en devises au Royaume-Uni et à l'extérieur du pays.

Les non-résidents sont autorisés à détenir des comptes en monnaie locale et en devises au Royaume-Uni.

Tous les comptes en monnaie locale sont entièrement convertibles en devises étrangères.

### Lutte anti-blanchiment et règles financières anti-terroristes

- › L'identité du titulaire de compte doit être clairement établie en vertu des procédures d'ouverture de compte.
- › L'identité des propriétaires réels doit aussi être vérifiée de manière à tenir compte du risque.
- › Toutes les institutions financières doivent vérifier l'identité des clients effectuant des opérations dont le montant est égal ou supérieur à 15 000 EUR, et ce, qu'il s'agisse d'opérations uniques ou multiples.

Informations fournies par BCL Burton Copeland ([www.bcl.com](http://www.bcl.com)).  
Données datant de septembre 2009.

### Comptes spéciaux requis par la législation locale

Aucun.

### Taxe à la valeur ajoutée (TVA) sur les services bancaires

En vertu du droit britannique, la plupart des services bancaires, comme les prêts bancaires, sont exonérés de la TVA.

## Instruments de paiement et de recouvrement

Les virements de fonds électroniques représentent l'instrument de paiement le plus courant pour effectuer des paiements nationaux et transfrontaliers à l'intérieur de l'EEE. Ils sont accessibles à partir des services bancaires par Internet et d'autres systèmes bancaires électroniques. Les virements directs créditeurs non urgents constituent le mode de règlement principal pour la paie, et plusieurs entreprises ont recours à des services de paie externes. Ils représentent aussi un mode de règlement de plus en plus courant pour les transactions entre entreprises, bien que les chèques demeurent un mode de règlement important. Les paiements par carte sont souvent utilisés pour les opérations de consommation. Les cartes de débit sont plus utilisées que les cartes de crédit, même si ces deux types de cartes sont très populaires. L'utilisation des débits directs préautorisés a augmenté de façon importante pour le règlement des paiements entre entreprises. Les débits directs préautorisés constituent le mode de règlement le plus courant des paiements nationaux, notamment pour les services publics et l'assurance. Les débits directs sont utilisés par plus de 75 % de la population adulte du Royaume-Uni pour régler des factures courantes. L'utilisation des chèques est en déclin depuis quelques années, ces derniers servant principalement à régler des opérations à valeur peu élevée. Malgré cela, ils jouent encore un rôle important dans le règlement d'opérations entre entreprises.

### Utilisation d'instruments de paiement (national)

Instrument de paiement	Opérations (millions)		% changement 2008/2007	En circulation (valeur) (milliards de GBP)		% changement 2008/2007
	2007	2008		2007	2008	
Chèques	1 600,0	1 403,0	- 12,3	1 648,73	1 501,65	- 8,9
Virements de crédit électroniques	2 846,72	2 934,38	3,1	104 306,42	81 725,51	- 21,6
Virements créditeurs sur support papier	273,8	250,7	- 8,4	164,07	150,49	- 8,3
Débits directs	2 963,47	3 076,86	3,8	883,59	935,36	5,9
Cartes de débit	5 085,0	5 446,0	7,1	231,92	253,54	9,3
Cartes de crédit	2 115,0	2 149,0	1,6	147,11	154,15	4,8
<b>Total</b>	<b>14 883,99</b>	<b>15 259,94</b>	<b>2,5</b>	<b>107 381,83</b>	<b>84 720,70</b>	<b>- 21,1</b>

Source : ECB Payment Statistics, septembre 2009.

### Espace unique de paiements en euros (projet SEPA)

Les instruments de paiement SEPA permettent aux entreprises de faire et de recevoir des virements de crédit, des débits directs et des paiements par carte bancaire libellés en euros, dans un compte bancaire unique, en provenance ou à destination d'autres parties situées dans l'EEE et en Suisse. L'utilisation du numéro de compte international (IBAN) et du code d'identification de la banque (BIC) est obligatoire pour les virements libellés en euros entre comptes bancaires au sein de l'UE.

### Paiements internationaux

Les paiements internationaux, y compris les paiements en devises étrangères et les paiements à destination et en provenance de l'extérieur de l'EEE, sont traités par les réseaux ou associations bancaires locaux ou au moyen des arrangements traditionnels avec les correspondants bancaires.

### Heures de traitement des paiements

Traitement des opérations (libellés en EUR)	Règles d'établissement de dates de valeur	Heure(s) limite(s) en temps moyen de Greenwich (TMG)
Virements urgents, de valeur élevée (nationaux) (libellés en GBP)	Règlement en temps réel à finalité immédiate	16:00 TMG
Virements urgents, de valeur élevée, à l'intérieur de l'EEE (libellés en EUR)	Règlement en temps réel à finalité immédiate	16:00 TMG
Paiements de consommation, de valeur peu élevée (nationaux)	La plupart des paiements sont réglés dans un délai de trois jours	Virements de crédit et débits directs = 21:00 TMG (ou 22:30 TMG si soumis en ligne) Chèques et traites bancaires = 17:00 TMG Les paiements urgents ponctuels effectués au moyen de services bancaires téléphoniques ou en ligne et les ordres permanents soumis avant 14:30 TMG sont réglés en temps quasi réel (ou le jour même dans le cas des ordres permanents).
Virements de crédit non urgents à l'intérieur de l'EEE, d'une valeur maximale de 50 000 EUR*	Règlement le jour même ou le lendemain	12:00 TMG pour le règlement le jour même ou 00:00 TMG pour le règlement au jour le jour
Instruments sur papier libellés en USD (chèques, traites, débits en devises désignées) tirés ou payables à l'ordre de succursales de la ville de Londres relevant de cinq grandes banques de compensation britanniques	Règlement le jour même	14:00 TMG

\* Les virements de crédit du projet SEPA ne sont pas visés par la valeur maximale.

## Obligations de déclaration de la banque centrale

La Banque d'Angleterre ne demande pas aux sociétés de produire des rapports sur le solde des paiements.

## Ententes et contrôle des changes

Le Royaume-Uni n'applique actuellement aucun contrôle de change.

Il existe toutefois des restrictions quant aux investissements étrangers dans les domaines de la télédiffusion et de la radiodiffusion, du transport aérien et des navires de transport maritime battant pavillon britannique.

## Gestion de trésorerie et des liquidités

Plusieurs centres de trésorerie centralisés sont situés au Royaume-Uni en raison de l'offre considérable de services de gestion de trésorerie de nombreuses banques situées dans la ville de Londres, du cadre réglementaire en général très souple (surtout en ce qui concerne les questions de résidence) et de la possibilité de toucher des intérêts sans retenue d'impôt à la source.

### Centralisation de trésorerie réelle

La centralisation de trésorerie réelle est l'un des services offerts par toutes les grandes banques nationales et internationales. Les sociétés résidentes et non résidentes peuvent prendre part à la même structure de centralisation de trésorerie réelle nationale. Les comptes détenus par des entités juridiques distinctes peuvent également prendre part à la même structure, mais chaque entité doit fournir des cautionnements intersociétés.

Un certain nombre de banques offrent la centralisation de trésorerie réelle dans le cadre d'opérations transfrontalières multidevises.

### Centralisation de trésorerie notionnelle

La plupart des grandes banques nationales et internationales offrent la centralisation de trésorerie notionnelle. Les sociétés résidentes et non résidentes peuvent prendre part à la même structure de centralisation de trésorerie notionnelle nationale. Les comptes détenus par des entités juridiques distinctes peuvent également prendre part à la même structure, mais chaque entité doit fournir des cautionnements intersociétés.

Un certain nombre de banques offrent la centralisation de trésorerie notionnelle dans le cadre d'opérations transfrontalières.

### Placement à court terme

#### Instruments bancaires

Les comptes courants portant intérêt sont en général disponibles. Les banques proposent des dépôts à terme en diverses devises, d'une durée de une nuit à un an, souvent sous réserve de certains placements minimaux. Les banques émettent également des certificats de dépôt (CD). La plupart proposent des durées allant de trois à six mois, mais les

échéances peuvent varier de une semaine à cinq ans. Dans le cas des CD, le montant minimal du placement et de la coupure est de 50 000 GBP.

#### Instruments non bancaires

Certaines sociétés britanniques émettent du papier commercial (PC) et les investisseurs ont aussi accès au vaste marché du papier euro-commercial (PEC). Dans les deux cas, la durée maximale de cet instrument est de un an, bien que le PEC soit généralement émis pour des périodes plus courtes. Pour ce qui est du PC national, le montant minimal du placement est de 500 000 GBP et la coupure minimale est de 100 000 GBP.

Le bureau de gestion de la dette du Royaume-Uni émet des bons du Trésor pour des périodes allant de un à douze mois. Le montant du placement minimal est de 500 000 GBP.

Les fonds du marché monétaire basés au Royaume-Uni et en Europe gagnent en popularité auprès des sociétés britanniques.

### Crédit à court terme

#### Banque

Au Royaume-Uni, les sociétés résidentes et non résidentes ont en général accès à la protection contre les découverts, aux marges de crédit bancaires et aux prêts bancaires. Les banques perçoivent généralement une marge sur le taux LIBOR (le taux interbancaire de Londres) pour les facilités libellées en GBP, ou sur d'autres taux repères pertinents pour les prêts en devise. D'autres commissions d'engagement et de montage peuvent également être perçues.

#### Institution financière non bancaire

Les grandes sociétés émettent du papier commercial dans le marché national (GBP), le marché du papier euro-commercial et le marché du papier commercial américain. Le papier commercial en GBP émis dans le marché national reçoit généralement une ou plusieurs cotes. Une société doit être cotée à la Bourse de Londres (ou une bourse de l'EEE) ou être une filiale garantie d'une société cotée pour pouvoir émettre du papier commercial en GBP. Le PEC peut être émis pour des périodes allant de une semaine à un an, selon les conditions d'emprunt et les besoins des investisseurs.

Les effets de commerce peuvent être escomptés et l'affacturage (habituellement avec recours) est largement utilisé.

## Fiscalité

### Fiscalité des sociétés

- › Le taux d'imposition standard des sociétés est de 28 % dans le cas de sociétés dont les bénéfices excèdent 1,5 million GBP. Un taux inférieur de 21 % s'applique aux sociétés dont les bénéfices n'excèdent pas 300 000 GBP. Les sociétés dont les bénéfices se situent entre ces limites seront imposées au taux standard, mais elles seront admissibles au dégrèvement marginal applicable aux petites entreprises, de manière à ce que le taux d'imposition moyen augmente à 28 % pour 1,5 million GBP. Les limites des bénéfices sont réduites au prorata, en fonction du nombre de sociétés associées dans le monde et pour des périodes comptables de moins de 12 mois.
- › Lorsqu'une période comptable s'étend au 31 mars, elle s'étale sur deux exercices financiers ; ainsi, les bénéfices des sociétés doivent être répartis entre les deux exercices, et l'impôt pour chacune de ces parties doit être calculé au taux pertinent pour l'exercice.
- › Le projet de loi sur les finances pour 2009 comprenait une réforme introduisant une exemption des dividendes admissibles reçus le 1<sup>er</sup> juillet 2009 ou après. L'exemption des dividendes est assujettie à certaines règles anti-évitement. De plus, un plafond d'endettement mondial s'appliquera à de larges groupes pour les périodes comptables commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ou après, et limitera les déductions d'impôt britanniques pour des intérêts payables par des membres britanniques d'un groupe, par renvoi aux dépenses financières brutes consolidées de ce groupe.
- › D'autres revenus provenant du Royaume-Uni peuvent être imposables à un taux de 20 %.

### Décisions anticipées en matière de fiscalité

- › Les contribuables britanniques peuvent présenter une demande d'entente anticipée en matière de prix de transfert aux autorités fiscales, et une demande de compensation à l'administration fiscale britannique (*Her Majesty's Revenue and Customs*). Mis à part lorsqu'un mécanisme de compensation est prévu par la loi, une compensation (connue sur le nom de compensation non assujettie à la réglementation) peut s'appliquer s'il est possible de démontrer qu'il règne une incertitude importante et que le problème a une grande portée commerciale.

### Retenue d'impôt (sous réserve des conventions fiscales et d'autres exemptions)

- › Aucun impôt n'est retenu sur les dividendes versés aux sociétés résidentes ou non résidentes. Lorsqu'un dividende est versé, un crédit d'impôt non remboursable de 10 % (en fonction du montant brut) est lié aux dividendes. Cela n'est généralement utile qu'aux particuliers du Royaume-Uni. Dans certains cas, une infime partie d'un crédit d'impôt peut être versée aux investisseurs non résidents en vertu d'une convention de double imposition.
- › Aucun impôt n'est retenu sur les intérêts ou certaines redevances, rentes et certains versements annuels si la personne bénéficiaire du revenu est une société britannique ou une succursale britannique d'une société non résidente. De plus, les paiements admissibles en vertu de l'application britannique de la directive sur les intérêts et redevances de l'UE (surtout des paiements d'intérêt à une société mère de l'UE ou à une filiale de l'UE d'une société mère de l'UE avec une participation directe de 25 %) pourraient être exonérés de la retenue d'impôt sur les intérêts et les redevances.
- › Une retenue d'impôt de 20 % s'applique aux intérêts versés aux sociétés non résidentes (sans succursale au Royaume-Uni). Il existe toutefois un certain nombre d'exemptions, dont les intérêts sur les euro-obligations et les obligations du gouvernement britannique (obligations d'État). Les intérêts versés sur les « prêts acquis à court terme » (d'une manière générale, des prêts dont l'échéance est inférieure à 365 jours) ne font pas non plus l'objet d'une retenue d'impôt.
- › Les sociétés non résidentes peuvent aussi profiter d'une réduction ou d'une exemption d'impôt sur les intérêts ou les redevances si le propriétaire réel non résident peut bénéficier d'un taux réduit en vertu d'une double convention fiscale.

### Impôt sur les gains en capital

- › Les gains en capital imposables sont calculés en déduisant les coûts et une indemnité d'indexation (un rajustement en fonction de l'inflation) des produits de la vente. Les dépenses accessoires liées à la vente et à l'achat sont aussi déductibles d'impôt. Le gain résultant est imposé au titre des bénéfices imposables de la société, au taux d'imposition des sociétés approprié. Il n'est pas possible de réclamer une indemnité d'indexation pour causer une perte ou infliger une perte encore plus importante.

- › Certains gains sur des actifs d'une société peuvent être reportés si les produits de la vente sont réinvestis dans des types d'actifs précis 12 mois avant ou trois ans après la disposition de l'actif. C'est ce qu'on appelle une « disposition de roulement ».
- › Les sociétés peuvent profiter d'une exemption d'impôt lorsqu'elles vendent des participations importantes dans des sociétés nationales ou étrangères ; il faut essentiellement que la société vendeuse ait détenu 10 % des actions de la société faisant l'objet de la vente pendant au moins 12 mois au cours des 24 mois précédant la vente, et que le vendeur (société ou groupe) et la société faisant l'objet de la vente participent tous deux à des activités commerciales. Ces exigences doivent être satisfaites à la fois avant et après la vente.
- › Les pertes en capital déductibles peuvent être déduites des gains en capital imposables des mêmes périodes comptables ou des périodes comptables subséquentes, à l'aide des premiers gains disponibles. Elles ne peuvent être déduites du revenu ou reportées rétrospectivement en compensation de gains imposables de périodes précédentes.
- › Les gains réalisés sur des actifs détenus en date du 31 mars 1982 peuvent être calculés en fonction de leur valeur marchande à cette date, plutôt que de leur coût.

### Droits de timbre

- › Les capitaux empruntés sont exonérés de droits de timbre, sauf s'ils sont rattachés à des actions à certains égards (par exemple, s'ils peuvent être convertis en actions ou s'ils rapportent un rendement relatif aux bénéfices).

### Capitalisation restreinte

- › Les règles en matière de prix de transfert du Royaume-Uni s'appliquent aux prêts. En conséquence, les règles relatives à la capitalisation restreinte ont été supprimées. En vertu des dispositions en matière de prix de transfert, afin de bénéficier d'une déduction d'impôt, les prêts (et leurs durées) doivent être tels qu'ils auraient été acceptés par un tiers.
- › Aucun ratio « zone sûre » n'est dicté par la loi.
- › Les sociétés étrangères menant des opérations au Royaume-Uni par l'entremise d'une succursale doivent attribuer du capital à la succursale britannique aux fins de l'impôt, en fonction du capital dont la succursale aurait besoin si elle

était une société indépendante conduisant des affaires au Royaume-Uni. Cette mesure vise à éviter une déduction d'intérêt encore plus importante pour les succursales que celle qui aurait été appliquée pour une société dans la même situation.

### Prix de transfert

- › En vertu du système d'auto-imposition, les sociétés doivent préparer la déclaration de revenus de leur entreprise en respectant le principe des entreprises indépendantes. Si, au départ, la tarification des opérations avec des parties apparentées ne respectait pas le principe des entreprises indépendantes, les bénéfices doivent être ajustés en conséquence au moment de la déclaration de revenus. Les lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont appliquées afin de déterminer si un prix respecte le principe des entreprises indépendantes. Les sociétés doivent documenter adéquatement les prix fixés ainsi que les ajustements qui ont été apportés. Dans le cas contraire, des pénalités peuvent être imposées.
- › Les règles concernant le prix de transfert susmentionnées s'appliquent également aux opérations nationales entre apparentés (à l'exception des petites et moyennes entreprises).

### Taxes de vente/TVA

- › La TVA est prélevée sur tous les biens et services imposables et sur tous les biens imposables importés au Royaume-Uni. Le taux standard est de 17,5 % (bien qu'il ait été réduit à 15 % jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010). Il existe également un taux réduit de 5 % (pour les stocks nationaux de gaz et d'électricité ainsi que les produits d'abandon du tabac depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007) et un taux nul pour divers produits et services comme le transport, certains produits alimentaires, les publications, les médicaments et les ressources pour les personnes handicapées.

### Impôt sur les primes d'assurance

- › Un impôt sur les primes d'assurance est imputé à tous les types de primes d'assurance, comme l'assurance automobile, accident, maladie, responsabilité civile, habitation et voyage, pour les risques courus au Royaume-Uni, à moins que ces risques ne soient expressément exonérés. L'assurance libre



d'impôt inclut les risques tels que les contrats de réassurance et l'assurance vie ou d'autres types d'assurance longue durée. Toute société recevant des primes dans le cadre d'activités imposables doit s'enregistrer auprès de l'administration fiscale britannique. Le taux de l'impôt sur les primes d'assurance est de 5 % des primes brutes reçues. Des taux plus élevés s'appliquent dans certains cas (p. ex., assurance nationale des marchandises, automobile et voyage).

### Impôts sur les salaires et sécurité sociale

- › Les employeurs sont tenus de verser des cotisations de sécurité sociale (cotisations d'assurance nationales) pour tous les employés dont le revenu dépasse un seuil précis.

Pour les revenus supérieurs à 100 GBP par semaine, le taux est de 12,8 % du total des revenus. Des taux moins élevés s'appliquent si le revenu est en deçà de ce niveau ou si la personne est engagée par contrat hors du régime de pension supplémentaire (*State Second Pension*) (S2P) (anciennement nommé le régime public de retraite lié aux gains [*State Earnings Related Pension Scheme*] [SERPS]). Les employeurs doivent aussi payer des cotisations d'assurance nationales sur la plupart des avantages en nature assujettis à l'impôt sur le revenu.

- › L'employeur peut déduire sa cotisation aux fins de l'impôt des sociétés.

Toute l'information fiscale a été fournie par Deloitte LLP ([www.deloitte.com](http://www.deloitte.com)).  
Données datant du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Rapport préparé en octobre 2009.

### Accédez aux marchés mondiaux en toute confiance.

Tirez profit de notre expertise et de notre portée internationale. En vous appuyant sur votre équipe RBC® comme point de contact unique au Canada, vous pouvez accéder aux marchés mondiaux en toute confiance.

Pour obtenir des précisions sur nos ressources mondiales et sur la façon dont nous pouvons vous aider :

- › Composez le 1-800 ROYAL® 2-0 (1 800 769-2520) pour joindre le Centre d'affaires RBC Banque Royale® de votre région.
- › Visitez le [rbcbanqueroiyale.com/capsurlemonde](http://rbcbanqueroiyale.com/capsurlemonde) pour trouver le conseiller le plus près.



RBC Banque Royale®

Le matériel présenté par la Banque Royale du Canada (RBC) et son fournisseur d'information attitré sur ce site Web ou dans le présent document en format imprimé (les « renseignements ») ne doit pas être considéré comme une source de conseils sur un sujet particulier. Aucun lecteur ne doit prendre de décisions fondées sur le matériel présenté dans le présent document par RBC, son fournisseur d'information attitré et ses fournisseurs tiers sans tenir compte des conseils professionnels appropriés. RBC et son fournisseur d'information attitré se dégagent expressément de toute responsabilité à l'égard de toute personne relativement à toute chose et aux conséquences de toute chose effectuée ou omise par cette personne concernant les renseignements contenus dans le présent document. Les renseignements sont assujettis à de fréquents changements, sans préavis. RBC et son fournisseur d'information attitré ne fournissent aucune garantie, expresse ou implicite quant aux renseignements, et désavouent toute garantie spécifique touchant leur qualité marchande ou leur convenance à une fin particulière. RBC et son fournisseur d'information attitré ne garantissent pas que les renseignements figurant sur les sites mentionnés ou les sites accessibles au moyen d'hyperliens soient exhaustifs ni sans erreur et se dégagent expressément de toute responsabilité à l'égard de toute personne pour toute perte ou tout préjudice quel qu'il soit, causé par des erreurs ou des omissions dans les données, que ces erreurs ou omissions soient le résultat d'une négligence, d'un accident, de la qualité, du rendement du site Web ou de toute autre cause. Tous droits réservés. Le matériel présenté par RBC (y compris les renseignements), son fournisseur d'information attitré et ses fournisseurs tiers ne peut être ni reproduit, ni sauvegardé dans un système électronique, ni transmis, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit : reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement ou autrement, sans le consentement préalable écrit de RBC et de son fournisseur d'information attitré.

Tous droits réservés. Le matériel présenté par RBC, son fournisseur d'information attitré et ses fournisseurs tiers ne peut être ni reproduit, ni sauvegardé dans un système électronique, ni transmis, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit : reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement ou autrement, sans le consentement préalable écrit de RBC et de son fournisseur d'information attitré.

® Marques déposées de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada.

© Banque Royale du Canada, 2010.